



Rubrique: Marché financier

Sous-rubrique: Renonciation à l'agrément relatif à la pratique d'une entreprise d'assurance

Date de publication: SHAB 19.05.2022

Date d'échéance prévue: 19.05.2027

Numéro de publication: FM06-0000000074

Entité de publication

Eidgenössische Finanzmarktaufsicht (FINMA), Laupenstrasse 27, 3008 Bern

Renonciation à l'agrément relatif à la pratique : Visana Versicherungen AG

Organisation concernée:

Visana Versicherungen AG
CHE-107.990.061
Weltpoststrasse 19
3015 Bern

Branches d'assurances concernées:

B8, B9, B13 et C2

Remarques juridiques:

Publication selon l'art. 60, al. 5, de la loi fédérale du 17 décembre 2004 sur la surveillance des entreprises d'assurance [LSA; RS 961.01].

Remarques juridiques complémentaires:

En date du, 20 mai 2022 la Visana Versicherungen AG a, en vertu de l'art. 60 de la Loi fédérale sur la surveillance des entreprises d'assurance du 17 décembre 2004 (LSA ; RS 961.01), renoncé à l'agrément pour l'exploitation d'une partie des branches d'assurance agréées jusqu'à ce jour, à savoir (B8, B9, B13 et C2).

Après cette date, la Visana Versicherungen AG ne peut plus conclure de nouveaux contrats d'assurance dans les branches d'assurances mentionnées ci-dessus; les contrats en cours ne peuvent pas être prolongés, ni les couvertures étendues.